

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de  
Monsieur OKOKO Nicolas, Instituteur de  
2<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie B  
hiérarchie I des services sociaux (En-  
seignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de  
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général  
des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

D.G.B.

(/u le décret n° 62-130/MF du 9-5-1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62-195/FP du 5-7-1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62-197/FP du 5-7-1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.  
1962 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62-198/FP du 5-7-1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BS du 28-2-1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-  
res relatifs aux nominations, intégrations reconstitutions de car-  
rière et recouvrements, notamment en son article 1er § ;

(/u le décret n° 64-165 du 22-05-1964 fixant le statut  
commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le Protocole d'accord du 28-11-1980 ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62-136 fixant les échelonne-  
ments indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/630 du 27-12-1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination  
d'un Membre du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-1981 au décret n°  
80/644 du 28-12-1980 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;

(/u le décret n° 81-017 du 26-1-1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2019/MTPS-DGTFP.DFP du 24-04-1981 portant  
reclassement et nomination de certains Instituteurs Adjoints et Insti-  
tutrices Adjoints admis au certificat de Fin d'Etudes d'Ecole  
Normales (CFEEN) session de septembre 1980.

(/u l'arrêté n° 6188/MJT-DGTFP.DFP. du 10.07.1980 Autori-  
sant Monsieur OKOKO Nicolas, Instituteur Adjoint de 5<sup>e</sup> échelon à sui-  
vre un stage de formation en Roumanie.

(/u la lettre n° 743/MEN-DGAS-DPAA du 23 Août 84 du  
Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant  
le dossier de l'intéressé ;

(/u la demande de l'intéressé

*M. W. X*

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n°64/165 du 22.5.64 et du Protocole d'Accord entre le Congo et la Roumanie du 28/11/1980 susvisés, Monsieur OKOKO Nicolas, Instituteur de 2° échelon, indice 640 des cadres de la catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), titulaire du diplôme d'Etudes Supérieures dans la spécialité Philosophie - Histoire, délivré par l'Université de Bucarest (Roumanie) est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1° échelon indice 830 ACC; néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5.9.83, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JCRPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,  
Le Ministre de l'Education Nationale

BRAZZAVILLE, le 15 Mars 1984

Antoine NDINGA-OBA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Bernard SOMBO MATSICNA.-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGTFP/DFP ..... 3
- D.G.D. .... 3
- D.C.F. .... 2
- SGCM/DC ..... 2
- M E N ..... 2
- DPAA ..... 3
- DOSSIER ..... 3
- Intéressé ..... 1